Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212203327-20260227-3322607_STRIM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE SAINT-TRIMOEL

SEANCE du 27 février 2026 à 18 heures

L'an deux mil vingt-six, le 27 février à 18 heures, le Conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Mme VALO Annie, Maire

Date de convocation : 20 février 2026
Présents : VALO Annie, LE ROUX Marie-Pierre, ROBIN Stéphane, LEBRAS Sonia, LE MASSON Mélinda, RONDEL Stéphane, POROTTO Mélanie, BLANCHARD Fabienne, LE GROS Alexis, RONXIN Annick
Absents excusés : THEPOT Alexis, LE FEUVRE Bernard, CHEREUL Emeline, SOULABAIL Alexandre, BERESCHEL Régis
Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Annick RONXIN a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

332.26.07

Objet : 7.10 : Rénovation toiture mairie – travaux supplémentaires

Madame le Maire informe le Conseil municipal que lors des travaux de rénovation de la toiture de la mairie, il a été nécessaire de changer les chevrons. L'entreprise LE ROCH présente une facture de 600 € TTC.
Madame le Maire propose de porter cette dépense supplémentaire au programme d'investissement 222 article 21311.

Après délibération, le conseil municipal

- accepte de régler ces travaux complémentaires,
- décide que ceux ci seront mandatés en investissement à l'article 21311 programme 222.

Fait et délibéré à ST-TRIMOEL, lesdits jours, mois et an
Certifié conforme, le 3 mars 2026.

Le Maire,
Annie VALO

la Secrétaire de séance,
Annick RONXIN

MAIRIE de SAINT-TRIMOEL
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
22510 Côtes d'Armor

Ronxin

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.